

**Assemblée générale**

Distr. générale
25 avril 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 62 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

Lettre datée du 25 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations relatives à la situation à la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia, temporairement occupée par la Fédération de Russie, et aux alentours pour la période du 19 mars au 23 avril 2024 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sergiy Kyslytsya



Annexe à la lettre datée du 25 avril 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Situation à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, temporairement occupée par la Fédération de Russie, et aux alentours pour la période du 19 mars au 23 avril 2024

Le 13 avril 2024, la tranche n° 4 de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia a été mise en état d'arrêt à froid. Toutes les tranches de la centrale sont donc actuellement en état d'arrêt à froid.

Malgré cela, la situation à la centrale et aux alentours reste instable. Les occupants continuent de militariser la centrale et les territoires occupés adjacents, d'où ils effectuent des frappes d'artillerie sur des territoires et des agglomérations contrôlés par l'Ukraine.

Compte tenu de l'intensification des activités militaires dans la région, des explosions et des tirs d'armes de petit calibre sont constamment enregistrés près de la centrale, comme en témoignent les déclarations des experts de la mission permanente de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

Durant la période considérée, l'AIEA a recensé plusieurs tentatives d'attaques de drones contre la centrale, comme suit :

1. Le 5 avril 2024 : près de la station azote-oxygène ;
2. Le 7 avril 2024 : à côté du bâtiment réacteur de la tranche n° 6. Pendant la journée, des explosions, des tirs et des obus d'artillerie ont été entendus près de la centrale ;
3. Le 9 avril 2024 : au centre de formation.

À chaque fois, l'équipe de l'AIEA a tenté d'accéder aux sites touchés pour évaluer les dégâts mais n'a pas reçu l'autorisation de l'administration d'occupation russe de la centrale.

Ces attaques menées par la Russie constituent une nette aggravation de la situation en ce qui concerne la sûreté et la sécurité nucléaires à la centrale et augmentent considérablement le risque d'accident nucléaire. Les occupants, notamment les représentants de Rosatom, continuent de violer les sept piliers indispensables pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires. De surcroît, la Russie enfreint les cinq principes de protection des centrales nucléaires énoncés par l'AIEA :

1. Aucune attaque d'aucune nature ne doit être commise depuis ou contre la centrale, en particulier contre les réacteurs, le site de stockage du combustible irradié, les autres infrastructures critiques ou le personnel ;
2. La centrale nucléaire de Zaporizhzhia ne doit pas servir de lieu de stockage ou de base pour des armes lourdes telles que des lance-roquettes multiples, des systèmes d'artillerie, des munitions et des chars, ou pour du personnel militaire qui pourrait être utilisé en vue de lancer une attaque depuis la centrale ;
3. L'alimentation électrique hors site de la centrale ne doit pas être menacée. À cet effet, tout doit être mis en œuvre pour que l'alimentation électrique hors site reste disponible et sûre à tout moment ;

4. Toutes les structures, toutes les composantes et tous les systèmes essentiels au fonctionnement sûr et sécurisé de la centrale doivent être protégés contre les attaques ou les actes de sabotage ;

5. Rien ne doit être fait pour porter atteinte à ces principes.

Dirigée par Rosatom, l'administration d'occupation russe de la centrale continue d'en dissimuler l'état réel, imposant en réalité aux experts de la mission permanente de l'AIEA leur méthode et leur lieu de travail. Ainsi, les experts n'ont pas encore été autorisés à accéder aux parties occidentales des salles des turbines des tranches n° 5 et 6, à une partie de la salle des turbines de la tranche n° 2 et à certaines parties du site de stockage du combustible irradié. Depuis novembre 2023, les Russes refusent aux experts de l'AIEA l'accès à la vanne d'isolement du bassin de refroidissement de la centrale.

Les occupants continuent d'empêcher le personnel ukrainien d'accéder à la centrale. Au total, plus de 2 500 membres du personnel se trouvent dans la ville d'Enerhodar et ne sont pas autorisés à travailler. Une réduction considérable des effectifs agréés et qualifiés de la centrale ainsi que des tentatives visant à les remplacer par des spécialistes russes ne disposant pas de la formation et des licences nécessaires compromettent directement la sûreté d'exploitation du site et peuvent conduire à des erreurs humaines et, partant, à un incident ou un accident nucléaire.

Actuellement, la centrale nucléaire de Zaporizhzhia continue d'être alimentée par le réseau électrique ukrainien au moyen de la principale ligne à haute tension [Dniprovsk (750 kV)] ou de la seule ligne de secours disponible [Ferosplavna-1 (330 kV)].
